



Motion des représentants de l'agriculture de groupe Journée des Présidents du 21 février 2012 – Paris

Le principe de transparence des GAEC doit être appliqué !

Les Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun ont été fondés sur un principe simple et absolu édicté par le code rural (article L.323-13) : chaque associé d'un GAEC reconnu par le Comité Départemental d'Agrément (CDA) est chef d'exploitation et a les mêmes droits qu'un exploitant individuel.

Aujourd'hui les GAEC réunissent, sur ce principe, près de 90 000 chefs d'entreprise engagés dans tous les secteurs de l'activité agricole et représentent une large part de la production agricole française. C'est sur cette base que l'agriculture sociétaire française a connu un développement unique en Europe.

Cependant, le principe initial de reconnaissance du statut professionnel de chaque associé de GAEC, ou «transparence», est de plus en plus battu en brèche, ignoré ou limité, depuis trop longtemps et dans de trop nombreuses réglementations.

Cette situation remet en question l'avenir des GAEC et des sociétés, et entraîne de nombreuses conséquences négatives sur l'agriculture française. Elle freine le développement de l'activité agricole et de l'emploi, elle compromet l'installation en GAEC, elle crée des surcoûts qui nuisent à la rentabilité des entreprises et empêche de saisir les opportunités économiques qui se présentent aux GAEC.

C'est pourquoi, à l'occasion du cinquantenaire de la loi GAEC, dans un contexte budgétaire incertain, et dans la perspective de la prochaine réforme de la PAC, GAEC & SOCIÉTÉS, représentant l'agriculture de groupe, exige que la loi soit appliquée, dans toutes les réglementations, sans limitation ou plafonnement, pour que chaque associé de GAEC soit pleinement reconnu.

Gilles BRENON
Président de GAEC & SOCIÉTÉS

Nom, Prénom :

Email :

Département :

Signature :

GAEC :

- réaffirme sa volonté de continuer à vivre et travailler en GAEC ;
- exige que soient intégralement respectés ses droits personnels d'exploitant agricole ;
- et proteste avec GAEC & SOCIÉTÉS contre toute atteinte à ce principe.

EARL, SCEA :

Soutient l'action de GAEC & SOCIÉTÉS pour la reconnaissance des exploitants en société